Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260309-26_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35650-

L'an deux mil vingt-six le neuf mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	24/02/2026	Nombre de conseillers en exercice :	17
Date d'affichage :	24/02/2026	Nombre de conseillers présents :	14
		Nombre de conseillers votants :	15

Présents : BETTAL Khalil, MILLET Béatrice, THOUVENIN Ludovic, LE COZ Martine, RIVOAL Philippe, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCÉ Didier, ESNEAULT Philippe, FAUCHEUX Brigitte, NEVEU Cyril, PEU Christian, GUYON Jean-Yves, RIVOAL Gwénola.

Absents excusés : MOREAU Géraldine a donné pouvoir à MILLET Béatrice.

Absents : JOUHIER Zofia, MARTIN Sonia.

Philippe ESNEAULT a été élu secrétaire de séance.

N° 26-31 Vœu municipal concernant l'augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Khalil BETTAL (le Maire)

Le Conseil Municipal de la commune de Parthenay de Bretagne sollicite, la Présidente de Rennes Métropole afin d'annuler l'augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votée lors du conseil métropolitain du 21 juin 2024.

Nous avons interpellé la métropole par deux vœux (délibération 29-19 du 25 mars 2019 et délibération 85-20 du 14 décembre 2020) afin d'abolir le taux différencié, et d'instaurer un taux unique. Ce taux différencié était, à nos yeux non seulement injuste mais illégal.

En effet, la Métropole est revenue au taux unique en 2021. Suivi d'une augmentation en 2022 probablement justifiée par les orientations du schéma stratégique déchets (présenté lors de la conférence des maires du 25 mars 2021).

Le conseil municipal a aussi voté, à l'unanimité, le renouvellement de l'UVE de Villejean pour un montant de 115 millions d'euros. Or ce chiffre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 180 millions d'euros. Lors, de la conférence des maires du 15 février, la Métropole annonce que les travaux sont arrêtés, pour une durée indéterminée, suite à un défaut de conformité de la chambre de combustion.

Ceci va prolonger la durée de l'exportation des déchets vers d'autres départements pour un coût de 4,8 millions .
La Métropole prend en charge le surcoût de la facture de chauffage des 20 000 foyers dépendants de cet UVE.

Nous pensons qu'il y avait d'autres possibilités, pour financer le déficit de ce budget, autre que d'augmenter la pression fiscale sur les ménages. Cette augmentation, qui est à nos yeux vraisemblablement justiciable ne reste pas moins injuste voire illégale (n'a pas été chiffrée lors du ROB). Elle prive aussi la commune de la possibilité d'augmenter le taux de la taxe foncière afin de ne pas amplifier les effets de l'inflation.

Fait à Parthenay de Bretagne
Pour extrait conforme
Le Maire, Khalil BETTAL